

tue une prise accessoire sera permise au cours de la première moitié de 1992 et les prises accidentelles de morue devront toutefois respecter certaines limites acceptables.

Les pêcheurs côtiers et artisanaux pourront continuer de pêcher sans limite de prises, et ceci est important, monsieur le Président. Les gros bateaux côtiers qui pêchent dans les secteurs hauturiers verront leurs prises limitées. En septembre, on pourrait devoir limiter davantage la pêche hauturière d'automne afin de garantir que les prises canadiennes totales ne dépassent pas 120 000 tonnes. Ces mesures de gestion de la pêche de la morue du Nord sont inhabituelles. Elles sont dictées par les circonstances exceptionnelles qui prévalent cette année.

Le deuxième volet, monsieur le Président, c'est la protection des personnes et des collectivités. Les problèmes concernant la morue des divisions 2J-3KL entraîneront la mise à pied de travailleurs de chalutier et d'usine de traitement en mer. À quelques exceptions près, tous ces gens seront admissibles à l'assurance-chômage. Il s'agira pour eux d'un revenu réduit, mais régulier, qui leur permettra d'attendre jusqu'à la pêche d'automne, s'ils n'ont pu, entre-temps, se replacer dans un autre secteur de la pêche ou de la transformation.

De concert avec d'autres ministères, Pêches et Océans Canada a déjà commencé à élaborer des mesures pour répondre aux besoins des personnes qui seront touchées cette année. À ce sujet, les ministères communiqueront sous peu avec les entreprises de pêche, les syndicats et les gouvernements. Toutefois, la nature et l'ampleur de l'aide requise dépendra largement des résultats de la pêche pendant le reste de l'année.

Pour le moment, je peux seulement dire que ce programme d'aide visera les personnes et les collectivités qui en auront besoin. Il pourra prendre la forme d'une prolongation des mesures prises dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et du Programme fédéral du développement des pêches du Québec. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que les problèmes que l'on retrouve dans l'Atlantique, on les retrouve aussi dans le golfe Saint-Laurent, et, partant, dans le fleuve Saint-Laurent.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le problème d'adaptation des pêches de l'Atlantique a été lancé en mai 1990 afin d'assurer une pêche viable aux Canadiens des provinces de l'Atlantique. Il s'agit d'un ensemble de politiques et de programmes destinés à rétablir les stocks de poisson, tout en aidant les pêcheurs, les travail-

leurs d'usine et les collectivités de l'Atlantique à s'ajuster aux réductions des quotas de pêche. Ces réductions ont perturbé le marché de l'emploi et la stabilité du revenu. Les initiatives prévues dans le programme visent à aider les personnes touchées jusqu'à ce que les stocks se rétablissent.

Il a fallu mettre en oeuvre une gamme étendue d'activités opérationnelles pour assurer le succès d'un programme aussi vaste. En plus du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le gouvernement a lancé, à l'été 1990, le Programme fédéral de développement des pêches du Québec. Ce programme fait suite à une série de consultations avec les pêcheurs, les conditionneurs et d'autres groupes intéressés. Son objectif global est d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche, tout en aidant les travailleurs et les collectivités des régions de pêche. Le programme compte quatre volets: commercialisation, traitement, collecte de ressources et recherche et infrastructure.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, des progrès importants ont été réalisés depuis la mise en oeuvre de ces programmes. Je pense, entre autres, aux nouvelles données sur l'évaluation des stocks de morue du Nord; à l'intensification de nos activités de surveillance et d'application des règlements qui favorise un plus grand respect de tous les aspects des règlements sur les pêches, tant parmi les flottilles canadiennes qu'étrangères; aux paiements directs versés aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines touchés par les faibles niveaux de prises et de fermetures d'usines; à l'aide financière accordée aux personnes et aux entreprises afin qu'elles diversifient leurs activités dans le secteur de la pêche ou dans un autre secteur.

Le ministre annoncera bientôt la composition et le mandat d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de revenus et d'adaptation auxquels font face les personnes tributaires de la pêche de l'Atlantique. Ce groupe de travail, qui sera composé de représentants de l'industrie et des syndicats, sera mis sur pied au cours des prochaines semaines. Il disposera d'un vaste mandat et bénéficiera de l'appui inconditionnel des ministères et organismes fédéraux. Il pourra jouer un rôle majeur pour déterminer la ligne de conduite à adopter à partir de 1993.

Monsieur le Président, le troisième volet, c'est la surpêche étrangère. Très conscient de la gravité de la situation, le premier ministre du Canada insistera auprès des dirigeants européens pour qu'ils se plient sans plus tarder aux décisions de l'Organisation des pêches de l'Atlanti-